



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton d'Arras Nord

n°2024/07/51

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre

le **LUNDI 1^{er} JUILLET 2024 à 17 Heures 30**

Date d'affichage

25 juin 2024

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la

présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 19

Votants : 21

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Monsieur Guy BRAS - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -

Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -

Monsieur Yves RAOULT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -

Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -

Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Mme Marie-Antoinette DESHORTIES qui donne procuration à Mme Anne-Caroline RATAJCZAK

Madame Sandrine SERGEANT qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS

Madame Chantal DECOCQ

Madame Micheline LAURENT

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

CB

Secrétaire de séance :

Monsieur Olivier QUIGNON

Objet : Tarification des activités dans le cadre de la programmation « un été à Chantecclair »

Monsieur le Maire expose :

Cet été 2024 une programmation d'animations et d'activités est programmée au profit des habitants de la commune.

Dans ce cadre il convient de déterminer une tarification par activité à savoir :

Activités	Tarif Médiolanais/Immercuriens	Tarif extérieurs
Repas festif	12€	24€
Sortie Nausicaa	15€/adulte 10€/enfant	30€/adulte 20€/enfant
Sortie Aqualibi	12€	24€
Sortie labyrinthe de maïs	3€/enfant	6€/enfant
Sortie Astérix	25€/adulte 15€/enfant	50€/adulte 30€/enfant
Balade gourmande	10€	20€
Escapade à Amiens avec la croisière-promenade-goûter	15€/adulte 10€/enfant	30€/adulte 20€/enfant

Aussi, il vous est proposé :

- de bien vouloir adopter les tarifs ci-dessus indiqués
- de modifier la régie de recette « animation Chanteclair régie 145 »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 2 juillet 2024
Le Maire,
Alain CAYET,

